

L'Association « La Chaussée-sur-Marne, Histoire et Patrimoine »,

ayant poursuivi depuis la rédaction d'une lettre déposée avant la rencontre du 6 décembre avec le commissaire enquêteur ses investigations, souhaite compléter ses observations.

Nous avons pris connaissance des avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement en date du 25 août 2014 et de ses recommandations pour la bonne information du public. Celles-ci ne semblent pas avoir été prises en compte.

L'information des habitants de la Chaussée-sur-Marne n'a pu se dérouler correctement dans des délais trop brefs entre la fin du mois de novembre et la clôture de l'enquête, le 17 décembre 2014. Le Commissaire enquêteur, rencontré le 6 décembre, et les représentants d'ERDF, rencontrés le 16 décembre, n'ont apporté aucune réponse à nos interrogations. S'agissant, par exemple, de la stratégie n° 1 envisagée pour raccorder le potentiel éolien par la construction d'un poste sur la rive gauche de la Marne, aucune précision de localisation n'a pu être fournie.

L'impact environnemental doit être étudié à plusieurs échelles. Le site Natura 2000 des Etangs d'Argonne est proche à vol d'oiseaux et le site de la Chaussée s'inscrit entre les ZNIEFF situées en amont (Couvrot) et en aval (Vésigneul/Marne-Togny-aux-bœufs) de la vallée de la Marne dont les richesses floristique et avifaunistique sont reconnues. Les animaux sont particulièrement sensibles aux ondes électriques.

L'impact sonore du projet est insuffisamment évalué. Le rayonnement acoustique est d'un mètre pour 1000 volts, donc pour 225 000 volts de 225 m. Or la première habitation se situe à 180 m du projet. Les conséquences sur le bien-être et la santé des habitants ne peuvent donc être ignorées.

Enfin l'impact paysager est révoltant. Trois murs de 80 m² chacun et deux pylônes de 13 m de haut constitueraient le cadre d'entrée de notre village, porte du Perthois.

Notre Association se doit de défendre l'héritage patrimonial que les générations passées ont légué au village. Nous n'avons pas le droit de le transmettre défiguré aux générations futures. C'est pourquoi nous nous opposons fermement à ce projet.